



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Chères citoyennes / Chers citoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, c'est avec plaisir que je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2025 indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 086 606 \$, alors que les dépenses ont été de l'ordre de 2 107 918 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, remboursement de la dette, affectations de surplus, variation des réserves financières et fonds réservés, etc.), qui totalisent 516 647 \$, l'administration municipale a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 495 335 \$, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à un solde de 392 134 \$.

L'administration municipale présente dans ses états financiers des investissements de 213 510 \$ dont des travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal et certaines activités récréatives en loisirs et culture.

La municipalité demeure prudente face à ce surplus qui pourra permettre de réagir efficacement face à d'éventuels imprévus et contribuer au financement de projets futurs.

L'excédent de fonctionnements réalisé en 2025 est principalement attribuable à des revenus additionnels importants de droits de mutations immobilières.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des économies ont été réalisées en particulier au niveau des salaires et avantages sociaux, dû au fait que certains postes sont restés vacants pendant plusieurs semaines.

Voici en détail les revenus et dépenses non consolidés:

Les revenus :

Taxes & tarification	1 418 962 \$
Paielement tenant lieu de taxes	44 293 \$
Transferts	240 692 \$
Services rendus	90 628 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placement de portefeuille	245 780 \$
Autres	46 251 \$

Les charges :

Administration générale	556 146 \$
Sécurité publique	277 767 \$
Transport	520 009 \$
Hygiène du milieu	165 686 \$
Aménagement, urbanisme et développement	83 617 \$
Loisirs et culture	158 960 \$
Frais de financement	8 589 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	337 144 \$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

À la suite de la vérification des états financiers 2025 par le vérificateur externe, Monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur en date du 11 mars 2026, a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Montcalm.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Montcalm au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

ÉTAT DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2025, l'endettement net à long terme consolidé de la municipalité était de 641 982 \$ dont la charge est répartie comme suit pour l'ensemble des contribuables:

- 497 400 \$ - Administration municipale – Solde du règlement d'emprunt pour la réfection de l'hôtel de ville;
- 47 598 \$ - Quote-part dans l'endettement des organismes contrôlés et partenariats;
- 96 984 \$ - Quote-part dans l'endettement - Municipalité régionale de comté

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra-municipal. À cet effet, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2025, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 16 331 \$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 5 444 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 8 167 \$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 2 722 \$.

Le maire, moi-même Steven Larose, recevait à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides une rémunération au montant de 9 048 \$ et une allocation de dépenses au montant de 4 524 \$ et un salaire de 300 \$ en tant que membre de comité de la RIMRO.

Le conseiller Pierre Bertrand recevait une rémunération au montant de 3 150 \$ en tant que membre du comité de la RIMRO, à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides une rémunération au montant de 260 \$ et une allocation de dépenses au montant de 130 \$ et en tant que membre du comité du Complexe environnemental de la Rouge une rémunération au montant de 510 \$ et une allocation de dépenses au montant de 255 \$.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2025 démontre que la municipalité est en excellente situation financière et je souhaite remercier toute l'équipe des fonctionnaires et des élus pour leur précieuse collaboration.

Rapport présenté et déposé le 8 juin 2026, lors de la séance régulière du conseil municipal.

Steven Larose, maire